



# Atelier national sur les Données Adresse

Organisé le 18 janvier 2010 au siège de La Poste à Paris 14<sup>ème</sup>,  
par L'AFIGÉO avec le soutien de La Poste, l'IGN, Eurogi  
Dans le cadre du projet EURADIN

Compte-rendu



## Sommaire

<b>1. Introduction</b> .....	3
<b>2. Le contexte européen et français : les données Adresses dans INSPIRE</b> .....	3
<b>3. Présentation d'expériences locales et multi-partenariales</b> .....	8
<b>4. Table-ronde : « Quelle stratégie organisationnelle autour de la production et de la mise à jour des données Adresse en France »?</b> .....	12
<b>5. Synthèse de la journée</b> .....	14

## Préambule

Le projet “**EUROpean ADdress INfrastructure**” - **EURADIN** est un projet financé par le programme eContentPlus, auquel l'association européenne EUROGI participe. Dans ce cadre est créé un forum européen de l'adresse.

Pour la France, l'**IGN** participe au projet, tandis que l'**AFIGÉO, membre d'EUROGI** a la charge d'organiser une journée de réflexion et d'information sur le projet au niveau national.

En France, l'Adresse relève avant tout de la compétence des collectivités locales qui désignent les voies et les numéros dans les voies. L'Etat (pour le recouvrement d'impôts, l'identification des propriétés, le suivi des permis de construire, le géo référencement dans le cadre du RGE...) mais également les Services d'Incendie et de Secours-SDIS et bien évidemment La Poste... sont directement concernés. Compte-tenu de l'explosion du commerce électronique, du développement des usages d'outils de géolocalisation tels que les GPS, de nombreux acteurs privés se positionnent pour développer leurs propres données Adresses.

Depuis 2000, des recommandations ont été formulées sur la nécessité de créer et de mettre à jour des référentiels d'adresses postales et géographiques, mais faute de maîtrise d'ouvrage et compte-tenu de la diversité des acteurs concernés, cela n'a pu se concrétiser : il n'existe donc pas en France de référentiel officiel national des adresses non nominatives. Des organismes et entreprises, comme La Poste, ont développé pour leurs propres besoins des référentiels géographiques qu'ils diffusent.

Cette journée fait suite à de nombreux séminaires déjà organisés dans d'autres pays européens par les partenaires du projet EURADIN. Organisée en France, elle a pour objectif de:

- Présenter les résultats du projet Euradin et appréhender la situation des données Adresse dans le cadre de la Directive INSPIRE ;
- Décrire la situation de la donnée Adresse en France du point de vue de grandes institutions et au travers d'expériences locales multi-partenariales ;
- De réfléchir à la mise en place d'un chapitre français du forum européen de l'adresse grâce à un débat sur la stratégie organisationnelle autour de la production et de la mise à jour des données Adresse ... Le Forum européen de l'adresse sera lancé le 22 avril 2010 lors de la conférence finale Euradin qui aura lieu à Bruxelles.

L'AFIGÉO tient à remercier, pour la réussite de cette journée :

- La Poste et l'IGN pour leur précieuse collaboration dans l'organisation de cette journée ;
- Les intervenants et les « grands témoins » pour la richesse de leur témoignage ;
- Et tous les participants à cette journée venus nombreux, prouvant l'intérêt et les enjeux que représentent les données de l'Adresse en matière d'aménagement numérique du territoire.

Toutes les présentations sont en lignes : [http://www.afigeo.asso.fr/page\\_296.html](http://www.afigeo.asso.fr/page_296.html)

## 1. INTRODUCTION

**M. Dominique Caillaud, Président de l'AFIGÉO** a rappelé la nécessité d'avoir une double approche sur la question des données Adresse :

1. En termes de Géo-localisation ;
2. En termes de définition du Logement/habitation.

Mais entre ces deux approches se posent toujours les contraintes juridiques imposées par la CNIL (Commission nationale informatique et liberté).

M. Caillaud a également souligné l'importance de la problématique des mises à jour des données adresse, en particulier sur la définition du logement.

**M. François Brun, Directeur adjoint de l'IGN** a rappelé les 3 principales raisons pour lesquelles l'IGN s'intéressait aux questions liées aux données « Adresse » :

1. La constitution du RGE (Référentiel à grande échelle) est une mission qui a été confiée à l'IGN et le RGE possède une composante « Adresse » ;
2. L'IGN participe au projet européen Euradin comme 9 instituts cartographiques européens ;
3. L'IGN, membre de l'association européenne EuroGeographics, est fortement impliqué dans les questions d'harmonisation de données et de services transfrontaliers.

Concernant les barrières liées à la protection des données personnelles, M. Brun rappelle que la vision des Etats européens est, dans sa quasi-totalité, très différente de la position française et qu'il faut s'inspirer des bonnes pratiques. L'enjeu est donc de pouvoir utiliser des données géo-localisées de façon légale à des fins tant administratives qu'économiques.

**M. Patrick Dousseaud, Directeur du Projet Adresse de La Poste** a souligné l'intérêt que La Poste avait à accueillir et co-organiser un tel événement car les Adresses constituent un sujet de préoccupation quotidien des postiers.

Le service national de l'adresse - SNA de La Poste, tente de trouver les moyens d'améliorer les fichiers adresses car le trop grand nombre d'adresses incomplètes représente un coût de gestion et de mise à jour non négligeable.

## 2. LE CONTEXTE EUROPEEN ET FRANÇAIS : LES DONNEES ADRESSES DANS INSPIRE

### 2.1 Le projet Euradin, et le système d'adresse au Portugal.

**M. Rui Pedro Julião est Directeur adjoint de l'Institut Géographique du Portugal.**

Le projet européen Euradin, doté d'un budget de 4 milliard €, est financé dans le cadre du programme eContent+. Sur la période 2008-2010, il regroupe 30 participants (entreprises, universités, utilisateurs, administrations...) issus de 16 pays de l'UE.

Son objectif est de :

- Créer un réseau de connaissance et de bonnes pratiques sur le thème de l'Adresse, dans le cadre de la Directive INSPIRE ;
- Arriver à un bon système d'adresse structuré et de qualité et créer une infrastructure européenne sur le thème adresse orienté vers les besoins des utilisateurs.

Sur les 9 phases de travail, les 6 premières ont été réalisées et les dernières phases (7 – gazetier européen – et conclusion) viennent de débiter.

Sur le long terme, Euradin vise à créer une plateforme d'échange de connaissances dans le cadre d'un Forum Européen de l'Adresse - FEA (ou European Address Forum - EAF) qui vise à :

- Rapprocher les différentes visions autour des données Adresse ;

- Travailler au géo-référencement des données ;
- Etre le support aux standards et spécifications.

A travers un certain nombre d'actions :

- Créer un réseau des divers organismes qui seront les points de contact, pour échanger autour des expériences et bonnes pratiques ;
- Diffuser et maintenir l'échange d'information en ligne (newsletter...) ;
- Etre présent dans les conférences européennes et le forum INSPIRE ;
- Assurer la remontée d'informations (questionnaires auprès d'utilisateurs – terrain)

Le FEA sera lancé le 22 avril 2010 lors de la conférence finale Euradin à Bruxelles : il sera ouvert à tous.

#### Les principaux problèmes concernant le système d'adresse au Portugal :

1. Le manque de coordination au niveau national par un seul organisme (au niveau local, chaque municipalité a son propre règlement en ce qui concerne l'adresse) ;
2. Aucune normalisation dans l'affichage des noms de rues ...

Les acteurs de l'Adresse sont nombreux : IGP (Instiit géo), INE (stat), DGCI (finances) DGAI (adm), municipalités, CCT (poste) mais se pose la question de leur coordination.

Le projet national d'infrastructure de données géographiques « SNIG » vise la réalisation d'une base commune notamment des données Adresse, sur tout le territoire rural et urbain.

Un projet pilote est actuellement mené sur la municipalité de Tavira, il consiste à :

1. Créer un cadre organisationnel technique et réglementaire pour les municipalités ;
2. Organiser le Forum de l'Adresse au Portugal (ouvert aux utilisateurs, fournisseurs de données...) grâce au développement d'un outil de travail collaboratif qui traitera des modèles de données, des standards relatifs à la qualité des données...

<http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/1-20100118EURADIN-Paris.pdf>

## **2.2 Les données Adresse dans INSPIRE**

**Mme Dominique Laurent, IGN - Groupe de Liaison INSPIRE** a présenté la façon dont les données « Adresses » étaient identifiées dans la Directive INSPIRE. Il faut rappeler que la Directive INSPIRE ne se base que sur des données existantes, il n'y a donc pas d'obligation de réaliser de nouvelles saisies.

Malgré le constat que les modèles des données Adresse sont très différents en Europe, ceux exigés par INSPIRE sont assez flexibles pour ne demander que peu d'adaptations à chaque pays. Le modèle de données Adresse dans INSPIRE est une suite de composants :

- L'unité administrative (définie par son nom et sa hiérarchie) ;
- La zone postale (définie par son nom et/ou son code postal) ;
- Le nom de la zone adresse ;
- Le nom de la rue ;
- Le localisant de l'adresse (n° dans la rue).

Mme Laurent a ensuite exposé les méthodes pour faciliter la mise en correspondance de la BD Adresse de l'IGN avec INSPIRE. Une question posée par un participant concerne l'attribution d'un identifiant thématique unique (basé sur le code Rivoli) : cet identifiant thématique n'est pas nommément prévu par INSPIRE mais il est possible d'adapter le modèle INSPIRE pour l'inclure, si la France le juge nécessaire.

En conclusion : INSPIRE est basé sur des besoins utilisateurs et des exemples de bonnes pratiques ; le modèle de données INSPIRE peut donc servir à améliorer et enrichir nos propres spécifications, il peut aussi faciliter l'échange des données entre les acteurs français.

[http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/2-Euradin\\_Inspire-DLaurent.pdf](http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/2-Euradin_Inspire-DLaurent.pdf)

### 2.3 Le service de gazetier européen d'Euradin

**M. François Chirié, IGN**, présente le prototype de service web ou gazetier (cf. Lot N° 7 du projet Euradin qui prévoit « la définition, la mise en œuvre d'un service de gazetier Européen »).

Le gazetier est un géocodeur web qui fournit le géo-référencement des lieux. Le gazetier peut opérer une mise en réseau des bases de données Adresses nationales et régionales issues de divers participants, fournir un accès à ces BD Adresse en les rendant interopérables...

Euradin va développer les spécifications que le gazetier va tester. Deux options se posent concernant l'architecture de ce gazetier : un modèle décentralisé ou centralisé. C'est l'option 2 qui a finalement été choisie car l'architecture centralisée est plus simple et plus efficace à mettre en œuvre.

Le prototype finalisé en mai 2010 assurera deux types de services, complémentaires et compatibles INSPIRE :

1. Le Service téléchargement en WFS, bien avancé et conforme à INSPIRE (principe de la fonctionnalité : pour une requête sur attribut ou géométrie, le service renvoie un fichier en GML) ;
2. Le Service web « SOAP » (Simple Object Access Protocol) est une interface supplémentaire car le WFS n'est pas bien adapté pour faire une requête sur l'Adresse.

En conclusion : Le gazetier doit permettre de tester les règles de mise en œuvre d'INSPIRE pour les données Adresse dans un environnement opérationnel. Les résultats pourront être utilisés comme référence pour remplir les obligations INSPIRE relatives aux adresses, les documents techniques seront publics.

[http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/3-Euradin\\_Gazetier-FChirie.pdf](http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/3-Euradin_Gazetier-FChirie.pdf)

### 2.4 Le modèle économique des données Adresse

**M. Lievain Quoidbach, NavTeg Europe BV** a présenté les résultats d'une étude européenne relative à l'impact socio-économique de l'usage des données Adresse. Deux cents interviews ont été réalisées dans les 27 pays de l'UE : 108 questionnaires valides ont été pris en compte. A partir de cette enquête a été réalisé un « modèle économique » relatif aux données Adresse dans les entreprises et le secteur public. Les principales conclusions qui ressortent sont :

- 7 types d'application nécessitent l'utilisation d'Adresse, plutôt dans les entreprises commerciales que les organismes publics ;
- La perception du marché de l'Adresse dans les 27 pays est très différente ;
- Le positionnement de l'Adresse dans la chaîne de valeur est difficile mais possible ;
- La taille du marché des Adresses est colossale ;
- Le problème législatif lié à l'usage des données Adresse a été mentionné, il est plus restrictif dans certains pays. La France est un des derniers pays d'Europe à freiner la diffusion des données Adresse non-nominative. En Europe, la tendance est à « l'assouplissement » de ces protections de la vie privée.
- Galiléo sera un atout très important.

Quelques réponses remarquables :

- 68 % des personnes enquêtées disent que la donnée Adresse est « critique » pour leur activité économique. Personne dit qu'elle n'est pas importante ;
- En moyenne en Europe on trouve qu'il y a une adéquation entre le prix et la valeur de la donnée ;

- On évalue les plus-values générées par un système d'adresse complet et performant sur les 7 secteurs économiques concernés à 6 milliard d'€ (si on extrapole sur l'Europe on arrive à 0,5 % du PIB) : c'est un secteur économique d'une valeur indéniable.

Le marché du « LBS » - « Location base services » va croître grâce au marché du « mobile ». En 2010, 24 % du total des recherches sur Internet se fait à partir d'un « mobile », la demande concernant la « navigation pour les piétons » est donc très forte et croissante. Pour tous ces services il faut des adresses exactes ! Le potentiel d'utilisation des Adresses est bien plus important encore dans les marchés à venir.

#### Les recommandations de l'enquête :

- Il faut une source unique de données Adresse au niveau national, de référence et officielle ;
- Les données doivent être la propriété du public et probablement de l'état, sans que cela n'empêche les entreprises privées de créer des produits à valeur ajoutée ;
- Les données de base doivent être gratuites ou disponibles à un coût marginal de distribution.

[http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/4-Euradin\\_navtequ-Lquoidbach.pdf](http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/4-Euradin_navtequ-Lquoidbach.pdf)

## **2.5 Expériences et vision de La Poste.**

### **M. Patrick Dousseaud, Directeur du Projet Adresse de La Poste.**

Chaque jour, La Poste distribue environ 60 millions de courrier à des adresses habitées ! En France, l'Adresse nominative comporte 6 lignes, 7 avec le nom du pays. 44 % des adresses sont de l'habitat collectif et 10 % sont localisées dans des « lieux dits » sans numéros.

Pour lire et reconnaître les Adresses, La Poste procède à un tri mécanisé (traitement de 40 000 objets/heure avec des systèmes différents de lecture automatique des adresses).

Ainsi, pour La Poste l'Adresse est une problématique très importante et son objectif est de réduire au maximum le nombre de courrier que la machine ne peut pas lire. La collecte des données à la Poste est assurée par les facteurs, les Mairies, les formulaires de changement d'adresse, les partenaires (VPcistes), les « images enveloppes » collectées par les caméras des machines...

Une fois les données collectées, elles sont « fiabilisées » puis rediffusées aux partenaires.

C'est à ce niveau que réside le savoir-faire de La Poste :

- Réalisation d'enquêtes de terrain ;
- Conception et utilisation d'outil de traitement : RNVP (Restructurer, Normaliser, Valider Postalement l'adresse) ;
- Mise en place d'un outil de normalisation de la saisie des adresses (pour les services de e-commerce ou les particuliers...), appelé « Mascadia ».

La Base de données de la Poste intègre 21 millions de points de distribution du courrier et 50.000 changements d'appellation de voie/an. 230 millions d'objet/an font l'objet d'un retour à l'expéditeur.

Les moyens humains dédiés sont conséquents : 40 personnes pour le suivi des enquêtes terrain et 25 personnes au service informatique.

En conclusion : l'adresse en France est complexe. En plus d'être composée de 6 lignes, elle est mal connue, insuffisamment précise (10 % sans numéro), et en retard par rapport à l'évolution urbaine... Ses atouts sont :

- Une norme AFNOR pour standardiser l'adresse et développer des outils informatiques d'échange ;
- Des partenaires (ex. : IGN).

<http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/6am-Atelier%20AdresseSNA.pdf>

## 2.6 Expériences et vision de L'IGN

### M. Hervé Le Men, Directeur du service public à l'IGN

La BD adresse vise à associer à toute adresse littérale (postale par exemple) une coordonnée plane dans le système de référence légal (RGF93).

C'est une des 4 composantes du Référentiel à Grande Echelle qui comprend aussi la BDOOrtho, la BDTopo et la BDParcellaire. Cette dernière a été croisée avec le fichier des propriétés bâties (de la direction générale des impôts) pour donner la première version de la BD adresse par projection sur les voies de la BDTopo.

La BD adresse a été mise en place de 2004 à 2008. Elle est aujourd'hui complétée et mise à jour grâce à de nombreux partenariats (avec les SDIS, la Poste, le Conseil régional de la Réunion, le Conseil général 92, la RGD 73-74 ...). De plus en plus de plateformes de mutualisation nouent des accords pour mettre en place des bases de données Adresse communes.

M. Le Men souligne qu'en France il existe une très grande disparité au niveau de la qualité des données de la BD adresse, liée à la complexité de leur structuration (plus de 16 millions de tronçons de route, 21,5 millions de points) et à l'origine des données d'adresse littérale utilisées pour la constitution initiale. De plus, l'IGN se heurte à des difficultés :

- Les limites imposées par la CNIL relatives aux sources et diffusion des données ;
- Le processus de mise à jour des noms de voies est indirect (il se fait à travers les partenariats et il est difficile de passer un partenariat avec chaque commune) ;
- La quantité des numéros à gérer implique une automatisation accrue du processus.

Mais il existe des opportunités telles que la Loi Warsmann et la Directive INSPIRE, pour améliorer les modèles de données et mieux coordonner les acteurs.

L'IGN envisage certaines évolutions :

- L'utilisation de l'API du Géoportail ;
- L'intégration de complément de localisation dans la composante Adresse (ligne 3 de l'adresse postale) ;
- L'amélioration du modèle de données.

<http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/5-Euradin-VisionIGN-LeMenMODSP.pdf>

### 3. PRESENTATION D'EXPERIENCES LOCALES ET MULTI-PARTENARIALES

#### 3.1 Le référentiel d'adressage de la Haute Savoie : un partenariat fructueux et équilibré local-national

**M. Jacques Cossalter, RGD 73-74**, a présenté le projet de création d'un référentiel adresse pour la Haute-Savoie qui s'est organisé autour de 3 phases :

- 1/ Mise en place d'un groupe de travail (GT) pour définir le mode fonctionnel ;
- 2/ Mise en place de partenariats (convention tripartite) : la RGD des Pays de Savoie, l'IGN et le SDIS 74 pour la constitution de la BD, l'échange de données et leur mise à jour ;
- 3/ La réalisation du projet.

Aspects techniques pour la constitution du référentiel d'adressage de Haute-Savoie :

- Réalisation d'un appariement entre le fichier alphanumérique de La Poste, le fichier Fantoir de Majic 2 et les voies de Téléalas ;
- Mise en correspondance des propriétés bâties de Majic 2 avec les parcelles cadastrales PCI, par jointure sous Oracle.

Calendrier :

- Début 2005 : début du projet ;
- Février 2007 : signature de la convention tripartite IGN/ SDIS 74/ RGD 73-74 ;
- Juillet 2007 : attribution du marché public pour la réalisation du référentiel d'adressage ;
- Juillet 2008 : disponibilité opérationnelle du référentiel d'adressage de Haute-Savoie ;
- Mars 2009 : début de la phase de mise à jour dont la fréquence est aujourd'hui trimestrielle, avec la mise en place d'une application collaborative.

Coût de constitution du marché : 123 k€ HT, la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la RGD.

Les points forts :

- Un partenariat local/national équilibré dans les rôles et les engagements ;
- L'aboutissement à un résultat fiable, reconnu et utile à un large panel d'utilisateurs.

Les difficultés rencontrées :

- Complexité d'appariement des sources de données d'origine et de fiabilité différentes ;
- Intégration des contraintes des différents acteurs ;
- Travail de sensibilisation des acteurs afin qu'ils jouent le jeu de l'actualisation du référentiel.

Conclusion :

- Un modèle reproductible et faisable (effet d'entraînement local) ;
- Des résultats reconnus et intéressants ;
- Des partenariats déterminants.

Ce référentiel est disponible sur le Géoportail des Pays de Savoie.

[http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/1-Adresse\\_Afigeo\\_rgd7374-jcossalter.pdf](http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/1-Adresse_Afigeo_rgd7374-jcossalter.pdf)

#### 3.2 La mutualisation au service de l'adresse en Vendée.

**M. Vincent Deshoux, GéoVendée**, a tout d'abord rappelé que GéoVendée était une structure partenariale qui avait permis la constitution d'un cadastre numérique en Vendée. La problématique de l'Adresse a émergée dès 2004 au sein du SDIS de la Vendée pour l'aide au déclenchement des secours.

- En 2004, le SDIS de Vendée réalise ainsi une BD Adresse locale V0 composée de la BD Géoroute de l'IGN pour les secteurs ruraux, fusionnée au PCI vecteur (quand il est disponible) et complétée par des levés GPS pour les secteur agglomérés.



- En 2006, une convention IGN/SDIS est signée pour la mise à jour de cette BD Adresse V0 : la mise en place d'un formulaire de déclaration unique pour les communes a permis à ce partenariat étendu de bénéficier d'une remontée d'information rapide. Pour vérification et validation, les communes remontent leurs mises à jour des données à Géo Vendée qui les communique au SDIS et à l'IGN. De novembre 2006 à janvier 2010 : 372 envois ont été effectués suivant ce processus, sachant qu'un envoi peut comporter plusieurs modifications. Cette démarche est assez dynamique mais demande de l'animation. L'objectif est de partager et mutualiser cette BD Adresse à d'autres acteurs de Vendée.
- Ainsi, en avril 2009, Géo Vendée fait l'acquisition de la BD Adresse de l'IGN (subvention GEOPAL de 75 %). La signature d'une convention tripartite avec Géo Vendée/IGN/SDIS est en cours. L'objectif à terme est d'avoir une seule BD Adresse, homogène, partagé par l'ensemble des acteurs et dont la mise à jour soit assurée en continu par les remontées d'informations des communes via un formulaire avec en-tête commune GéoVendée/IGN/SDIS.

#### En conclusion /Les perspectives de GéoVendée :

- Projet complexe : il faut rassembler les différents acteurs, assurer la mise à jour des données, tout en prenant en compte l'intérêt de chacun ;
- Projet reproductible à condition qu'une structure puisse porter le dossier et mutualiser les efforts et que les pouvoirs publics soutiennent l'action ;
- De nouveaux partenariats sont envisagés avec La Poste, les sociétés privées (éditeurs de logiciels, de GPS...).

[http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/2-Adresse\\_Afigeo\\_geovendee-VDeshoux.pdf](http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/2-Adresse_Afigeo_geovendee-VDeshoux.pdf)

### **3.3 Démarche de mutualisation pour la constitution d'un référentiel adresse en Languedoc-Roussillon**

**M. Silvan Coste, SIG L-R, et Christian Brunetti, Ville de Sète.** Dans le cadre d'une enquête réalisée par le Groupe de travail « mutualisation des données » de l'association SIG L-R, la donnée Adresse a été identifiée comme peu une donnée diffusée mais pour laquelle les besoins étaient importants et se développaient rapidement.

Le GT a réalisé une étude comparative des données Adresse, et SIG L-R a regroupé les acteurs de l'information géographique en Languedoc-Roussillon pour mettre en œuvre une démarche de mutualisation pour la constitution d'un référentiel adresse régional. Le projet prévoit de mutualiser l'acquisition et la mise à jour d'une base de données « voirie-adresse » sur la région Languedoc-Roussillon en partenariat avec l'IGN, les EPCI et grandes villes.

La première étape consiste à organiser un tour de table pour acquérir la BD adresse V2 de l'IGN en licence étendue, cette acquisition valorise financièrement les achats déjà réalisés sur le territoire et les futurs remontées d'informations des partenaires.

Ensuite, SIG L-R diffuse la base de donnée et ses mises à jour, assure l'animation de la remontée d'information et met à disposition un module de saisie pour les territoires non-équipés en serveur cartographique.

Pour quel intérêt ?

- Réduire les délais de mises à jour, de diffusion de l'Adresse ;
- Promouvoir les bonnes pratiques identifiées ;
- Disposer d'une donnée de qualité commune à tous les organismes publics.

M. Brunetti de la Ville de Sète a ensuite posé les principales questions restées en suspens :

- Quelles sont les informations disponibles sur les spécifications INSPIRE de l'adresse ?

- Quelle est la prise en compte d'INSPIRE par l'IGN, la DGFIP, l'INSEE, La Poste ?
- Quels choix à faire en termes d'outils du traitement de l'adresse / services web ; entre logiciels Propriétaires et Open Source ?
- Les coûts d'accès à la donnée, aux référentiels et traitements sont trop élevés pour les petites communes, qui sont pourtant en charge de la gestion des adresses...
- Quid du partage de données entre autorités publiques effectif courant 2009 ?

[http://www.afegeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/3-presentation\\_SIGLR\\_Euradin2.pdf](http://www.afegeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/3-presentation_SIGLR_Euradin2.pdf)

### 3.4 L'entretien d'un référentiel adresse au sein de Brest Métropole Océane

**M. François Vigouroux, de Brest Métropole** a précisé que les collectivités étaient de :

- « Gros consommateurs » de la donnée adresse. Cette donnée est bien souvent la clef de voute du système d'information territoriale, il ya donc une réelle exigence de précision et de réactivité ;
- Mais aussi les producteurs de l'adresse sur leur territoire (arrêtés de dénomination, plans de numérotage, pose de plaques de rues...).

Il existe diverses sources de données relatives aux Adresses :

- Code commune (INSEE) ;
- Code Fantoir de la voie (DGFIP) ;
- Dénomination (Commune) ;
- N°(Commune ou EPCI).

Sur le territoire de Brest Métropole Océane, la mise à jour des données Voies/Adresse est assurée par ½ poste par an ! Depuis 2010, les modifications de la BD Adresse sont disponibles en téléchargement sur Internet et donc à disposition de tous les acteurs.

#### Les points forts :

- Un système d'information très structuré par l'adresse depuis 25 ans ;
- La maîtrise de la qualité du référentiel et de la propriété intellectuelle de la BDD.

#### Les points faibles :

- Pas de propagation des mises à jour dans les services marchands ;
- Dispersion de l'expertise du RIL dans les communes ;
- Organisation des tâches et outils de production de l'adresse à revoir (chronophage) ;
- Problèmes liés aux conditions de diffusion de la donnée (CNIL).

#### Conclusion :

- Maintenir la capacité d'analyse et de gestion territoriale, et répondre aux obligations réglementaires efficacement (DGFIP, INSEE - qualité du recensement (RIL) ;
- Optimiser les ressources (mise en ligne, automatisme...) ; favoriser la qualité des cartes sur le territoire et répondre à l'attente des utilisateurs.

#### Projets et perspectives d'avenir :

- Donner l'accès le plus large possible aux BDA (téléchargement, libre de droits) ;
- Développer les partenariats avec les EPCIs, le « projet SIG Pays de Brest », GéoBretagne ;
- S'appuyer sur la codification nationale existante (Fantoir) ;
- S'appuyer sur les plateformes régionales ;
- Le référentiel de base doit être universel et libre de droits.

Pour l'adresse et pour bien d'autres données produites localement (règles de circulation et de stationnement par ex.), il faudrait trouver un modèle réactif pour assurer la diffusion et la remontée de ces données d'intérêt général dans un référentiel national.

[http://www.afegeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/4Adresse\\_Afigeo\\_18janv2010-Brest-VG.pdf](http://www.afegeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/4Adresse_Afigeo_18janv2010-Brest-VG.pdf)

### 3.5 Expériences et vision des SDIS

#### M. Brice Gal, SDIS de Haute-Savoie / Réseau des géomaticiens des SDIS.

Les incendies ne représentent que 7 à 10 % des activités d'un Service départemental d'incendie et de secours – SDIS. La plupart du temps les interventions concernent des activités de secours à la personne : l'Adresse est donc un élément essentiel pour :

- Le centre de traitement des appels ;
- Les plans d'interventions ;
- Les applications métiers (les salaires...) ;
- Les calculs d'itinéraires...

Le SDIS a besoin d'une aide à la localisation sur tout le territoire, que ce soit en zone urbaine, rurale, sur autoroute ou en montagne... L'Adresse pour un SDIS est un ensemble de localisants (plaques, rues, lieux dits, points remarquables...) car il s'intéresse à la composante alphanumérique mais aussi graphique du référentiel.

Le SDIS constitue son référentiel Adresse en passant des conventions avec IGN, en achetant des bases de données Téléatlas, Navteq, mais il autoproduit également beaucoup de données.

Les difficultés sont nombreuses en termes de :

- Coût d'acquisition ;
- Modèle de données pas toujours adapté ;
- Mise en cohérence complexe ;
- Mise à jour très chronophage ;
- Echelle de travail : le département est relativement vaste ;
- Gouvernance : il n'existe pas de gouvernance, quelque soit le niveau territorial.

Pour les SDIS, le référentiel Adresse idéal serait :

- Un "produit sur étagère", basé sur un modèle de données dont le socle serait normé, avec une cohérence dans le temps, et qui serait imposé à tous (producteurs, éditeurs) ;
- Compatible avec les données métier, partagé ;
- Mis à jour de façon mutualisé et traçable ;
- Un continuum géographique et une égalité territoriale ;
- Avec bien sûr une mise à disposition gratuite !

#### Conclusion :

L'Adresse est cruciale pour les SDIS qui réalisent des mises à jour en temps réel. Mais ils militent pour la mise en place d'un référentiel Adresse universel : les moyens techniques existent. Ce qui manque ce sont les moyens financiers.

Pour cela, il faudrait mettre au point :

- Un modèle d'échange ;
- Puis un référentiel transcodable ;
- Pour arriver enfin à la norme qui s'imposerait à tous.

[http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/SDIS\\_AFIGEO2010\\_Atelier\\_Adresse.pdf](http://www.afigeo.asso.fr/pics/wysiwyg/generated/euradin/SDIS_AFIGEO2010_Atelier_Adresse.pdf)

---

En conclusion de cette dernière partie de présentation, M. Yves Riallant, secrétaire général de l'AFIGéo souligne qu'à travers ces témoignages, il existe **3 différents modèles de flux de production de la donnée Adresse** :

- 1/ Top down (modèle IGN/DGI)
- 2/ Etape intermédiaire (RGD)
- 3/ Bottom up (Brest)

Il n'y pas une organisation meilleure l'une que l'autre : elle se réalise en fonction des besoins.

## **4. TABLE-RONDE : « QUELLE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE AUTOUR DE LA PRODUCTION ET DE LA MISE A JOUR DES DONNEES ADRESSE EN FRANCE »?**

**Animée par M. François Salgé, AFIGÉO-DGALN/MEEDDM, avec la participation des orateurs de l'après midi, l'IGN, La Poste et Daniel Sansas, Conseil Général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies - CGIET/MINEF.**

La justification de l'importance de l'existence et de l'entretien d'un référentiel numérique de l'adresse non nominative a fait l'objet de nombreux rapports. Par ailleurs, les obligations qui découlent de la directive INSPIRE en matière de mise à disposition de données géographiques entre acteurs publics suppose que l'État impose de clarifier les rôles de ses services tant en matière de production et d'entretien des données publiques que de diffusion des données et de publication sur Internet.

On peut relever par ailleurs la volonté de certaines collectivités territoriales de repenser le partage de l'information géographique dans le sens de la mise en place d'infrastructures de données géographiques permettant aux acteurs d'être plus efficaces et plus pertinents dans leurs métiers respectifs. Le contexte évolue aussi (crowdsourcing, OpenStreetMap...) et apporte des modifications importantes.

La table ronde a permis aux interventions de débattre des points suivants : Quels sont les services sur Internet à mettre en place ? On a eu aujourd'hui divers exemples : les services RNVP et Mascalia doivent-ils être inclus dans le fichier de référence des adresses ? Doit-on mettre en place une propagation directe vers les SIG marchands au niveau national (Navteq, Télétlas...) ?

- Comment estimer les coûts pour la constitution et la mise à jour du référentiel d'adresse non nominative ?
- Quel modèle économique permettrait d'en assurer la pérennité ? Des données libres de droits ? Peut-on envisager la mise en place d'un partenariat public-privé (PPP) ?
- Quelles peuvent-être les différentes solutions d'organisation et quelle serait la plus adaptée ? Et selon quel calendrier ? En France, comment s'organise-t-on pour le Forum français de l'adresse sachant que les spécifications d'application d'INSPIRE sont reportées à juillet 2010 ?

### **Normaliser la donnée**

La définition d'une norme commune utilisant les mêmes formats au niveau européen est indispensable pour permettre aux spécialistes de se vendre à l'étranger. Il faut que les données soient standardisées pour pouvoir être échangées et que l'on sache les retrouver.

### **Associer le grand public à la mise à jour des bases de données Adresse**

En Savoie, une démarche qui fonctionne bien a été mise en place pour permettre au citoyen de remonter les informations relatives aux dysfonctionnements de l'éclairage public via un site Internet (cela devrait être généralisé à la voirie, mais pas à l'Adresse). Les participants confirment qu'il y a un risque à multiplier les sources de remontées de l'information car celles-ci nécessitent une validation qui prend du temps. La fiabilisation de la donnée reste une étape importante de la collecte.

Les sociétés productrices de données routières exploitent ce mode « citoyen » pour des raisons de coûts (par exemple, si 3 utilisateurs émettent la même remarque, alors un employé de la société se déplace pour vérifier sur place). Il faut noter qu'1/3 des données géographiques changent tous les ans (en Flandre il existe plus de 13 millions de panneaux de

circulation pour 5 millions d'habitants !). Des sociétés comme Navteq développent de nouvelles techniques de collecte, comme la 3D, mais les traitements très lourds sont réalisés en Inde.

### **Institutionnaliser les procédures de mise à jour**

Il y a des initiatives locales qui développent des services / mécanismes qui permettent d'assurer la remontée d'information. Pour M. Dominique Caillaud, il est nécessaire de limiter aux collectivités (communes, CG, syndicat, CG...) ce rôle, avec la nomination d'un référent local.

Mais il y a une grande inertie dans les habitudes et il faut poursuivre la sensibilisation des collectivités. Il serait utile de mettre en place une procédure unique et simple pour que la commune n'ait qu'un seul interlocuteur, un guichet unique (département, SDIS...) à qui elle aurait l'obligation de transmettre une copie des arrêtés.

Pour assurer les mises à jour en continu, il ne faut rien négliger : ni les contributions spontanées, ni le travail des producteurs de données, et ajouter à cela la notion de référent sur un territoire ainsi que la mutualisation de la connaissance.

Mais l'enjeu est d'être efficace autour d'un schéma clair : citoyen => commune => référent territorial (département...) => national : mais qui sera le pilote/ le référent unique, responsable au niveau national de la BDA ? Il appartient à la communauté de le définir : La poste ? l'IGN ? ou un partenariat IGN/Poste ?

### **Les services associés**

De plus il faut fournir la BDA à un coût marginal et la distinguer des services qui seront associés. Pour certains, il faut avancer en même temps sur les contenus, la mise en place de la base de données Adresse et les services associés. Pour M. Sansas, il est primordial de procéder par étape et de commencer par :

- La constitution d'un référentiel complet, de source unique, mis à jour ;
- La mise en conformité avec les spécifications d'INSPIRE ;
- La définition des rôles au niveau national ;

avant de se lancer dans la réflexion des services en ligne.

### **Gratuité du référentiel**

Pour permettre une baisse des coûts effectifs de ces données, il faut augmenter son nombre d'utilisateurs. La gratuité sera difficile car la maintenance d'une telle base de données représente un coût non négligeable. Un référentiel adresse n'a de sens que s'il est créé à plusieurs et partagé. Sa valeur dépendra du nombre de participants.

### **La nécessité d'un appui politique à la démarche**

Il est proposé de constituer un groupe de travail sous l'égide de l'AFIGÉO, susceptible de devenir le Forum Français de l'Adresse, chargé de participer au Forum Européen de l'Adresse. Ce GT aura la charge de bâtir un « business plan », un scénario ou argumentaire qui sera le support des propositions à présenter aux décideurs.

Il est nécessaire de sensibiliser le politique et de l'associer à cette action. Tous les témoignages s'accordent à dire que personne ne s'intéresse à l'enjeu de l'Adresse : que ce soit du côté de Bercy ou des Députés et des élus (AMF, ADF...). Pourtant, la Directive INSPIRE va modifier le secteur économique et Euradin représente une occasion de faire passer un message (la menace financière est un moyen de convaincre car tout le monde a intérêt à réaliser des économies.)

### **La stratégie d'action pour un référentiel adresse national**

L'heure est donc venue de faire des propositions concrètes à L'État sur une politique en matière de référentiel d'adresse non-nominative géo-référencée.

L'AFIGÉO a la charge de rassembler au sein d'un GT, tous les acteurs concernés par l'Adresse, les acteurs nationaux tels que l'IGN, La Poste, l'Insee, la DGFIP doivent également contribuer. Le GT aura la charge de constituer un rapport organisationnel de 10 pages relatif à la constitution et la gestion d'un référentiel adresse efficace non nominatif qui présentera et/ou abordera les thèmes suivants :

- Les coûts, les modèles économiques ;
- Les propositions relatives à l'organisation et la maîtrise d'ouvrage / d'œuvre ;
- La définition d'un référent ;
- La mise en place de services cohérents autour de l'adresse ;
- La définition des modalités de participation au forum européen de l'adresse.

## 5. SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

### M.Yves Cousquer – CGEDD /MEEDDM – Ancien DG de La Poste

L'IGN, à travers ses divers partenariats et nombreuses expériences, a progressé sur le sujet de l'Adresse qui est l'une de ses missions régaliennes. Les conditions et opportunités sont aujourd'hui réunies pour aller au-delà :

- La directive INSPIRE ;
- Le contrat de plan Etat/IGN, qui définit les priorités ;
- Le changement de statut de la Poste.

La désignation d'un maître d'ouvrage est nécessaire et ce rôle devrait être assuré par l'Etat. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par le CNIG. La Poste et IGN sont les opérateurs, ils peuvent assurer la maîtrise d'œuvre (ou co-maîtrise d'œuvre).

L'AFIGÉO est à l'interface de ces acteurs et doit montrer qu'il y a du répondant du côté des Collectivités territoriales, des forces économiques, des divers opérateurs... qui doivent travailler ensemble sur le Business Plan.

Le GT doit associer toutes ces parties prenantes - avec l'IGN, La Poste, la DGI - pour produire ce document de référence et se fixer un calendrier pour faire remonter ce travail et réaliser du lobbying auprès d'une inspection ministérielle ou un Ministère.

**En conclusion :** Même si elle n'a pu répondre à tous les enjeux techniques (solutions propriétaires ou open source ?) ou relatifs aux sources de données (telles que le répertoire RIL de l'INSEE), de l'avis de tous les participants et intervenants, cette journée de travail a été très bonne et positive. Le trio organisateur de cet atelier (AFIGÉO, La Poste, IGN) est prêt à travailler ensemble sur une proposition de référentiel commun.

Il est convenu qu'AFIGÉO prenne le leadership pour l'organisation d'un forum français de l'adresse dont la première action sera d'élaborer une proposition à l'Etat pour la constitution d'un référentiel Adresse national. Toute la communauté géomatique et au delà est invitée à construire le forum français.

Il est admis que toutes les bonnes pratiques des collectivités doivent être identifiées, en vue d'être valorisées, voir reproduites.